



RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

Dans ce rapport annuel du conseil d'établissement, vous retrouverez une rétrospective des différentes activités que nous avons faits au cours de l'année scolaire 2023-2024. En tant que parents membres du conseil d'établissement, notre devoir est de vous représenter au sein de l'équipe-école. Nous avons donc pris des décisions en fonction de tous les élèves de l'école.

Le conseil d'établissement se veut un endroit d'échange, de réflexion et de discussion entre les parents et le personnel. Nous participons activement aux discussions sur différents dossiers, n'hésitez-pas à venir aux rencontres et à vous impliquer dans le milieu.

Jessica Nadeau

Présidente par intérim

UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école des Trois-Temps est située dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu. L'indice de milieu socio-économique est de 1 et celui du seuil de faible revenu également. L'école a obtenu en 2022-2023 la confirmation de l'attribution des fonds nécessaires à sa reconstruction.

Elle accueille, en 2023-2024, 177 élèves dont 25 élèves du préscolaire 5 ans. Les autres élèves sont répartis de la 1^{re} à la 6^e année du primaire (1 classe de 1^{re} année, 1 classe de 2^e année, 1 classe multi-niveau de 1^{re} et 2^e année, 1 classe de 3^e année, 2 classes de 4^e année, 2 classes multi-niveau de 5^e et 6^e année).

Les groupes y sont plus petits en raison du petit nombre d'élèves. Le personnel est composé d'enseignantes (préscolaire, primaire et spécialistes), d'une orthopédagogue, de professionnels (psychoéducatrice), de personnel de soutien (secrétaire, technicienne en éducation spécialisée, préposée aux élèves handicapés, concierge), d'une technicienne et d'éducatrices pour le service de garde, de la direction adjointe et la direction.

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement.....	5
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	5
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	5
2.2	Activités réalisées et décisions prises	5
2.3	Résultats obtenus	5

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
St-Laurent Patricia	Parent, présidente		
Côté-Lafontaine Jeanne	Parent		
Duchesne Annie-Claude	Parent		
Lagadec Isabelle	Parent et représentante du comité de parents		
Nadeau Jessica	Parent, présidente par intérim		
Aubry Mylène	Parent substitut		
Perrault Valérie	Parent substitut		
Bouchard Daniel	Représentant de la communauté		
Brodeur Isabelle	Enseignante		
Colette Sophie	Enseignante		
Richer Sophie	Enseignante		
Perreault Nancy	Employée de soutien, responsable du service de garde		

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
10 octobre 2023	ordinaire
19 décembre 2023	ordinaire
12 mars 2024	ordinaire
2 mai 2024	ordinaire
4 juin 2024	ordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

2.3 Résultats obtenus

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Pouvoirs généraux				
Adoption du projet éducatif (si applicable)	03-24	Adopté	Projet 2023-2027	
Évaluation du projet éducatif	11-23	Adopté	Bilan Projet 2019-2023	
Adoption du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i> (si applicable)	03-24	Adopté		
Évaluation du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i>	05-24	Adopté		
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	04-24	Adopté		
Approbation des contributions financières exigées	10-23	Adopté		
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	06-24	Adopté		
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06-24	Adopté		
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	05-24	Adopté		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire (si applicable)				
Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)				

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)				
Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	Mars 2024	Adopté		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité				
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)				
Pouvoirs liés aux services éducatifs				
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)				
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	Mai 2024	Consultation effectuée		
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)	Oct. 2023	Consultation effectuée		
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)				
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des				

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
activités ou contenus prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable)				
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Mars 2024	Approuvé		
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors- horaire ou hors-école)	Octobre 2023	Approuvé		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)				
Consultation des parents (si applicable)				
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	Mai - 24	Consultation effectué		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires				
Organisation de services extrascolaires (ex : activités parascolaires)				
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)				
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles				
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)				
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à	Sept. 2024	Approbation achat de serres		

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
destination spéciale) (si applicable)				
Adoption du budget annuel de l'établissement	Fév. 24			
Autres activités réalisées (ex : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)				
Approuver Photographe scolaire	mars-24	Approuvé		
Activité Cross-Country 6 ^e	oct-23	Adopté		
Retrait micro-onde	Juin-24	Approuver		

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
École primaire des Trois Temps	04/06/2024

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour dresser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
 - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
 - Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	23/05/2024
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art. 83.1)	13/06/2024

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte				

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☐	☒	☐	Désigner TES comme responsable des travaux.
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats	☒	☐	☐	4 rencontres, même nombre de personne, évaluer l
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☐	☒	☐	
L'équipe-école est mobilisée	☐	☒	☐	L'équipe école doit s'approprier le document.
Une vision commune est partagée avec tous	☐	☒	☐	Avoir une vision plus rassembleuse.
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☒	☐	☐	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☐	☒	☐	Bonifier l'implication des élèves.
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☐	☐	☒	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

Faire la promotion du plan de lutte et création du pamphlet.
Créer un sondage pour les parents.
Avoir un professionnel dans le comité.
Développer une vision commune.

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	☐	☒	☐	Cibler les comportements à compiler; à variable égale, nous sommes environ à 100 événements par mois. Quand on cible les comportements violents orange
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☒	☐	☐	
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☒	☐	☐	
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?				On constate une amélioration.
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?				Mettre en lumière l'importance d'agir, l'ajout de
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				Importance de parler de consentement. L'éducation
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Cibler les comportements à compiler dans le soi.
Reconnaître et donner l'importance aux gestes de violence.

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

L'application des mesures de prévention	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☒	☐	☐	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	☐	☒	☐	Affiche à faire, matrice des comportements attendus
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à :				À mettre en place
▪ Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	☐	☐	☒	
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☒	☐	S'assurer que c'est revu chaque année dans chaque groupe.
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☒	☐	☐	Continuer le programme FEX dans les classes Intégration MooZoom Ribambelle
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☒	☐	Les résultats sont observables avec ce qui est mis en place (animateurs aux récréations). Bonifier avec
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☐	☒	☐	Rediscuter des zones de surveillance et plan de surveillance. ** Dire où surveiller quand la cloche sonne** Silence dans les corridors ?
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				certains oui, d'autres non
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				oui, impact positif
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				formation à mettre en place pour le personnel
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Plan de leçons des comportements attendus Affichage spécifique Création d'une zone multiâge Plate-forme aider son enfant Partenariat avec les organismes communautaires				

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En PP/PGA, le document doit également être transmis aux élèves.</i>	☐	☐	☒				
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☐	☒	☐				
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☐	☒	☐				Le soi diminue parfois la réponse au message.
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Diffusion d'un document clair et accessible au plan de lutte.							

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Pour les élèves	☐	☒	☐				Informar les élèves.
Pour les membres du personnel	☒	☐	☐				
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☐	☒	☐				Donner une démarche claire.
Les modalités sont-elles connues ?	☐	☒	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Maximiser la diffusion de l'information.							

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bannir 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☐	☒	☐				Développer une vision commune, diffuser l'information.
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☒	☐	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Vision commune							

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bannir 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☐	☐	☒				Mesure à mieux diffuser
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☐	☒	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel							
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LP, art. 75.1 alinéa 7)

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les mesures de soutien ou d'encadrement				
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☒	☐	☐	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de médiation et de réparation)	☒	☐	☐	
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☒	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LP, art. 75.1 alinéa 8)

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires				
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☒	☐	☐	
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☒	☐	☐	
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☒	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	Cocher			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☒	☐	☐	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☒	☐	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☐	☒	☐	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	☒	☐	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : *une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :*

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Les violences à caractère sexuel	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À mettre en place			Cocher			Constats
	1	2	3				
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☒	☐	☐				
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐				
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☐	☐	☒				
*Des mesures de sécurité sont en place	☐	☐	☒				Une définition est à mettre en place
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir :							
Bilan							
Quels sont vos principaux constats pour cette année :				Accorder de l'importance et sensibiliser l'ensemble du personnel amène une amélioration des comportements.			
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :				Diffusion, prévention			

Signature de la présidence du CÉ

Josée L. Jodan

Date : 2024-06-04

Signature de la direction de l'établissement :

Julie

Date : 2024-06-04

CÉ # 23-24-42